



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 8 DECEMBRE 2022

PV N. 1

PRESENTS : MM. Franck SCHOEMAECKER (Président) – Raymond CREIGNOU – Patrick DOS SANTOS – Axel DUPAYS – Khalid KHANFOUR - Didier MARJAULT – Frédéric TALABOT – Adrien SERRET – Mme Isabelle SCHOEMAECKER – Ergun YAZAR (chargé en développement de l'arbitrage).

ASSISTE : M. Timothée JOHNSON (Président du District)

INVITE : M. Said ELMOUFAKKIR (CTRA LFNA)

EXCUSES : MM. Mathieu GANDOIS – Idir AIT SAID – Alexandre DEPREZ.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départemental d'appel du District de La Haute-Vienne, dans les conditions de délai (7 jours à partir du lendemain de la notification) et Conformément à l'Article 30 des règlements généraux de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE et des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Le droit d'examen étant de 100 €

MISE EN PLACE DE LA CDPA

Le Président du district de football, Monsieur Johnson, en ouverture, s'adresse à l'assistance pour évoquer différents points sur la nécessité de recomposer la commission et de mettre en place des actions pour recruter et former les arbitres.

La CDPA s'est fixé comme objectif qu'aucun club ne soit en infraction au 30 juin 2023.

Points évoqués :

✓ **RECRUTEMENT :**

La commission doit recruter un maximum d'arbitres pour à la fois couvrir un maximum de rencontres, mais aussi, permettre à un maximum de clubs de satisfaire aux obligations.

✓ **FORMATION des nouveaux arbitres :**

La CDPA est l'acteur de la formation initiale.

C'est la CDA qui pilote la formation continue des arbitres car les arbitres du district doivent retrouver le chemin de la formation continue. Il faudra mettre en place des retours d'expériences, des formations d'apprentissage pour monter en compétence et évoluer dans



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE

sa carrière d'arbitre.

✓ LA FIDELISATION des arbitres :

Cette fidélisation passe par la protection de l'arbitre. Le district protégera ses arbitres en les écoutant et en les accompagnant.

Monsieur EL MOUFAKKIR rappelle que la CDPA est la commission en charge du recrutement des nouveaux arbitres et qui met en place leur formation initiale pour pouvoir passer l'examen de recrutement qui est de la responsabilité de la CDA.

Pour Said ElMoufakkir, si l'on veut faire monter des jeunes en Ligue, il faut qu'ils arrivent au district à 15-16 ans.

La filière arbitrage du Lycée Raoul Dautry est de ce fait importante.

Le Président du District conclut en informant que le Règlement intérieur de la CDA a été validé en Comité de Direction.

BILAN NOUVEAUX ARBITRES DU DISTRICT

- ✓ FIA d'octobre 2022 : 16 nouveaux arbitres inscrits
- ✓ 17 licences créées et 2 arbitres actuellement avec un problème de licence
- ✓ Dès l'obtention de 3 sifflets verts, le jeune arbitre devient arbitre officiel du district (avec remise de son écusson).
- ✓ 24 jeunes arbitres n'ont pas pu être accompagnés en 2021. Problématique des accompagnateurs. Actuellement, il y a 6 accompagnateurs pour le suivi de 25 arbitres.
Pour les nouveaux arbitres, être assistant pendant un match ne doit pas être considéré comme un accompagnement.
- ✓ FIA 13-14-15 janvier 2023 : 5 volontaires inscrits. L'objectif serait d'avoir 25 volontaires.
- ✓ FIA le 24 – 25 et 26 février 2023.
- ✓ Session supplémentaire FIA en Avril, en réflexion.
- ✓ Difficulté à trouver des volontaires.
- ✓ Après l'examen d'arbitrage, chaque arbitre doit avoir sa formation tablette et doit être accompagné.
- ✓ D'ici la fin de la saison sportive, les arbitres issus des FIA de janvier et de février devraient être désignés au moins 6 fois pour leur permettre de couvrir leurs clubs et ainsi ne pas les mettre en infraction.

PLAN D'ACTION POUR LE RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES AUX FIA

- ✓ Validation d'une affiche de communication à diffuser dans les lycées, collèges, CFA, universités, Mission locale, Pôle Emploi.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE

- ✓ Validation d'interventions dans les quartiers pour rencontrer les jeunes sans licence de sport et les inciter à prendre une licence arbitre.
- ✓ Validation d'interventions dans des clubs pour faire arbitrer les jeunes lors des rencontres de jeunes à 8.

MESURES DE LA CDDA

- ✓ La commission rappelle qu'être assistant pendant un match n'est pas considéré comme un accompagnement d'arbitrage.
- ✓ Arbitre officiel, si 3 sifflets verts, mais le comportement de l'arbitre doit être pris en compte dans cet octroi de couleur.
- ✓ L'accompagnement, c'est être un coach de jeune arbitre, pas un observateur.
- ✓ Libérer des arbitres pour les accompagnements ou nommer l'arbitre sur le même club pour accompagner et aider.
- ✓ Créer deux places d'assistants sur la catégorie U14 pour accompagner 2 jeunes arbitres en manque de matches.
- ✓ Mettre en place des réunions avec les clubs en infraction par zones départementales et en invitant l'ensemble des clubs de la zone.
- ✓ Rappeler aux arbitres le règlement intérieur de la CDDA.
- ✓ Validation du plan d'action de communication sur l'arbitrage.
- ✓ Etablir un devis pour la FIA de février afin de proposer un séjour au groupe pour une bonne cohésion.

Le Président de la commission

La secrétaire de séance,

Franck SCHOEMAECKER
SCHOEMAECKER

Isabelle

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI